

## Séance du 07 décembre 2021

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, DAMY Olivier, VIELLARD Benoit, PALANGHI Mathilde, CHAFFANGE Elise, MILLOT Laurent, LAPLACE Jean-Louis, MOINE Alexandre, GARDIEN Delphine, THEVENOT Sébastien, HENRY Damien.

Absent excusé : Anthony PINTO

Virginie BARATA a donné procuration à Emmanuelle BALLOT

Approbation compte rendu conseil municipal du 02 novembre 2021

Nomination secrétaire de séance : Olivier DAMY

### DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX 2022 :

Le Conseil Municipal approuve les plans de financement suivants pour les travaux prévus en 2022 et décide demander les subventions correspondantes :

#### - Voirie, trottoirs, puits perdus :

<b>Dépenses</b>		<b>Coût € HT</b>
Travaux Voirie et trottoirs rue de la Motte, voirie rue des Badenards,		182 080.96 €
Puits perdus rue des Prés, rue du Moulin		8 740.00 €
<b>Total</b>		<b>190 820.96 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>Recettes</b>
Subvention DETR	30 %	<b>57 246.29 €</b>
Amendes de police et complément DST relance sur travaux trottoirs	25 % + 2500 DST relance	<b>24 154.61 €</b>
Autofinancement		<b>109 420.06 €</b>
<b>Total</b>		<b>190 820.96 €</b>

#### - Agrandissement et aménagement cimetièrè :

<b>Dépenses</b>		<b>Coût € HT</b>
Mur de clôture du cimetière		69 464.12 €
Colombarium espace cinéraire		12 711.67 €
Voirie extérieure et intérieure		30 683.20 €
<b>Total</b>		<b>112 858.99 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>Recettes</b>
Subvention DETR	30 %	<b>33 857.70 €</b>
Subvention DST socle	20 %	<b>22 571.80 €</b>
Fonds concours Grand Dole		<b>17 437.00 €</b>
Autofinancement		<b>38 992.49 €</b>
<b>Total</b>		<b>112 858.99 €</b>

#### - Réfection réaménagement plateforme sportive :

<b>Dépenses</b>		<b>Coût € HT</b>
Travaux de réaménagement plateforme		12 459.00 €
<b>Total</b>		<b>12 459.00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>Recettes</b>
Subvention DETR	25 %	<b>3 114.75 €</b>
DST relance	25 %	<b>3 114.75 €</b>
Région équipement sportif	20 %	<b>2 491.80 €</b>
Autofinancement		<b>3 737.70 €</b>
<b>Total</b>		<b>12 459.00 €</b>

## **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :**

Suite à l'avis du Comité Technique du centre de gestion, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi la prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation du personnel communal, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 :

- Frais pédagogiques : A hauteur de 500 euros par agent et par an.
- Pas de prise en charge des frais de déplacement liés à la formation.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022 :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2022 :

- ✓ Association Parents d'Elèves : 1 000 euros
- ✓ Association de Pêche : 200 euros
- ✓ Club de scrabble : 200 euros
- ✓ J'Dance : 300 euros
- ✓ Anciens combattants : 200 euros
- ✓ Souvenir Français : 150 euros
- ✓ Football club de GEVRY : 300 euros
- ✓ ADMR Parcey Le Deschaux : 200 euros
- ✓ Secours populaire : 100 euros
- ✓ Association territoriale canine Franche-Comté : 50 euros
- ✓ Maison Assistantes Maternelles : 100 euros
- ✓ Resto du cœur : 100 euros
- ✓ Association « Visite libre » : 200 euros

## **ETUDE DEVIS :**

Le conseil Municipal,

- ✓ Valide les devis suivants :
  - EUROVIA : Plus-value travaux voie partagée : 1 444,00 € HT
  - SARL RAICHON : 2 projecteurs stade : 1 080.00 € HT
  - EURL BORSOTTI : Armoire ventilée salle des fêtes : 1 375.00 € HT
- ✓ Ne donne pas suite aux devis suivants :
  - EURL BORSOTTI : Congélateur salle des fêtes : cet achat est différé, il sera effectué chez BUT au moment des soldes.
  - SARL BOILLEY : Barre à trous, boule attelage
  - LABANTI : Travaux terrassement rue du Bouveret
  - ELANCITE : Journal électronique d'information : Des renseignements complémentaires seront demandés aux communes déjà équipées.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ Le Conseil Municipal décide :
  - D'acheter une bande terrain de 840 m<sup>2</sup> environ au prix de 5 € le m<sup>2</sup> issue de la parcelle ZC N°26, appartenant à MME Isabelle BOUILLOT pour créer un accès à l'extension du cimetière et autorise MME le Maire à établir et signer l'acte administratif correspondant ainsi que tous documents relatifs à cette décision. Vote : 1 voix contre, 1 abstention, 12 voix pour.
  - D'effectuer le transfert de crédits suivant : De l'article 2188 à l'article 1068 : 360 euros.

- De prolonger le contrat pour accroissement temporaire d'activité, 1.5 h par semaine en cas de location de la salle des fêtes, pour seconder l'agent chargé du ménage, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
- De ne pas modifier les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2022.
  
- ✓ Le marché de Noël du vendredi 10 décembre aura lieu dans l'enceinte de l'école : Passe sanitaire et masque obligatoires. Pas de possibilité de restauration.
- ✓ Un tour de table a lieu pour que chacun s'exprime sur l'opportunité d'installer la vidéo surveillance dans le village. Le Conseil Municipal refuse le projet pour l'instant.
- ✓ Benoit VIELLARD donne le compte rendu de la réunion « Assainissement » organisée par le Grand Dole le 30 novembre dernier.
- ✓ La cérémonie des vœux du Maire ne sera pas organisée en raison de la situation sanitaire.

Fin de séance 0 h 00.

Le Maire.